

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411030TERDE

SOLLICITATION DES SUBVENTIONS MAISON FRANCE SERVICES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20240411030BIDE DU 11 AVRIL 2024

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget de fonctionnement exécuté 2023 concernant l'espace France Services :

BUDGET FONCTIONNEMENT EXECUTE 2023

MAISON FRANCE SERVICES

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
MAISON FRANCE SERVICES	35 000,00	
PHOTOCOPIES	446,00	
REMBOURSEMENT SALAIRES CONGE MATERNITE	89,43	
AUTOFINANCEMENT CCSA	40903.96	
MASSE SALARIALE		59537,26

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024
 Date de réception de l'acte: 30/04/2024
 015-24-101053-20240411030TERDE
 MAISON FRANCE SERVICES

ATELIERS NUMERIQUES		330,00
MENAGES DE LOCAUX		9054,00
TELEPHONE INTERNET WIFI		429,67
RELEVÉ COMPTEUR COPIEUR		483,42
EDF EAU		5277,97
DEPLIANTS AFFICHES		778,84
FOURNITURES DIVERSES AMENAGEMENT LOCAUX MATERIEL DIVERS		548,23
TOTAUX	76439.39	76439,39

Ainsi que le budget prévisionnel pour 2024, à savoir :

BUDGET PREVISIONNEL 2024		
MAISON FRANCE SERVICES		
LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
FNADT FNFS	40 000 €	
PHOTOCOPIES	600 €	
AUTOFINANCEMENT CCSA	54 100 €	
MASSE SALARIALE		75 000 €
MENAGES DE LOCAUX		10 000 €
UNIS CITES		0 €
TELEPHONE INTERNET WIFI		1 000 €
ATELIERS NUMERIQUES		200 €
EDF EAU		6 000 €
DEPLIANTS AFFICHES		1 000 €

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024

Date de réception de l'AR: 30/04/2024

15-241501055-2024041930TERD-DE

AGEDI

FRAIS DIVERS AMENAGEMENT LOCAUX MATERIEL PAPETERIE		1 500 €
TOTAUX	94 700 €	94 700 €

Après avoir exposé ces deux budgets, Monsieur le Président sollicite pour l'année 2024 les aides de l'Etat d'un montant de 40 000 euros auprès de la FNADT (20 000€) et du FNFS (20 000€) pour le fonctionnement de l'espace France Services situé à Ydes.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 28 voix POUR :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du FNADT pour 20 000€ et du FNS pour 20 000€ pour le fonctionnement de la Maison France Service
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

La délibération 20240411030BIDE du 11 avril 2024 est annulée et remplacée par la présente délibération pour erreur matérielle.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 30/04/24

Affichée ou notifiée le 30/04/24

Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2024
Date de réception de l'AR: 30/04/2024
15-241501055-20240411030TERD-DE
A G E D I